

Association pour le Développement
des Activités Sociales de l'Institut National
de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

ADAS INRAE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Route de Saint Cyr
78026 VERSAILLES Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ADAS INRAE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'assemblée générale de l'association ADAS INRAE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAS INRAE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de réglementation comptable résultant de l'application du règlement ANC N°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les comptes de votre association sont établis sur la base d'une agrégation des comptes du siège et des comptes des sections locales avec une élimination des écritures entre les établissements et le siège. Dans le cadre de nos diligences nous avons vérifié les montants et le sens de ces éliminations internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Julien Chapeuil, le 6 mai 2026,

Le commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane CUZIN'.

Stéphane CUZIN
Associé

Bilan Actif

ADAS INRAE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/04/26
Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	90 702	36 281	54 421	72 562
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	90 702	36 281	54 421	72 562
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	683 088	507 407	175 681	300 832
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	683 088	507 407	175 681	300 832
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	209 491	209 490	1	1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	209 491	209 490	1	1
ACTIF IMMOBILISÉ	983 281	753 178	230 103	373 394
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	95 157		95 157	78 900
Créances clients et comptes rattachés	12 880		12 880	37 612
Autres créances	166 400	144 200	22 200	50 631
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	274 437	144 200	130 236	167 143
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 008 596		1 008 596	1 073 191
Charges constatées d'avance	98 053		98 053	18 382
TOTAL disponibilités et divers :	1 106 649		1 106 649	1 091 572
ACTIF CIRCULANT	1 381 086	144 200	1 236 885	1 258 715
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 364 367	897 378	1 466 989	1 632 110

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 228 414	1 530 385
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(66 682)	(301 971)
Situation nette (sous total)	1 161 732	1 228 414
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 161 732	1 228 414
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	20 000	
Provisions pour charges	42 769	119 741
TOTAL III	62 769	119 741
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	577	38 380
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	88 055	125 245
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 027	21 645
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	124 828	98 684
TOTAL IV	242 488	283 954
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	1 466 989	1 632 110

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	86 780	69 970
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 589 879	2 235 712
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 070 812	2 351 286
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	136 682	60 000
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	92 429	50
TOTAL I	3 976 582	4 717 019
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 991 904	4 160 345
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	26 774	10 200
Salaires et traitements	470 413	339 800
Charges sociales	156 788	102 620
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	67 124	72 509
Dotations aux provisions	20 000	9 348
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	319 242	340 320
TOTAL II	4 052 245	5 035 144
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(75 663)	(318 125)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 269	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 341
TOTAL III	11 269	2 341
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	11 269	2 341

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(64 394)	(315 784)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		19 670
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		19 670
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		3 685
Sur opérations en capital		2 171
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		5 857
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		13 813
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 288	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 987 850	4 739 030
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 054 533	5 041 000
EXCEDENT OU DEFICIT	(66 682)	(301 971)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	2 381 750	
Bénévolat	2 627 964	
TOTAL	5 009 714	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	(2 381 750)	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	(2 627 964)	
TOTAL	(5 009 714)	

ANNEXE

Désignation de l'organisme :

ADAS INRAE
Route de Saint Cyr
78026 VERSAILLES
Siret : 77568347700084

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 466 989 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 66 682 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Description de l'objet social

L'ADAS-INRAE - Association pour le Développement des Activités Sociales du personnel de INRAE - a pour objet d'étudier, promouvoir, organiser et réaliser toutes œuvres et tous projets de caractère social, culturel, sportif intéressant principalement le personnel de INRAE en activité, les retraités ainsi que les conjoints, concubins et personnes à charge (ayants droit).

Les comptes sont constitués de l'agrégation des comptes du siège et des 49 sections locales.

Activités ou missions sociales réalisées

Subventions a posteriori : adulte, jeunesse, handicap
Ventes séjours vacances adultes et jeunes
Prêts et aides
Organisations manifestations sociales, culturelles, sportives et voyages
Cours sports et culturels
Billetterie
Médiathèque

Moyens de fonctionnement

Par convention INRAE octroie à l'association les moyens suivants :

- Subvention de fonctionnement (2 006 955 €)
- Mise à disposition d'agent INRAE pour la gestion des activités locales et nationales pour 36.59 ETP
- Locaux en plus des bureaux affectés au siège de l'ADAS, INRAE fournis des surfaces dans chaque section locale (bureaux et salles d'activité)

L'ADAS a facturé à ses adhérents 838 294 € de prestations et a encaissé 86 780 € de cotisation.

Événements significatifs de l'exercice

Subvention de fonctionnement INRAE : baisse de 5% par rapport à la dotation de l'année dernière
Patrimoine : vente de six Mobiles-homes (Bénodet, Biron, Marennes)
Personnel : départ de trois salariés et embauche d'une salariée en CDI et d'une salariée en CDD pour remplacement d'un congé sabbatique d'un an.
Événementiel : annulation de quatre week-ends faute de participants (Vélo, Tir à l'Arc, Théâtre et Œnologie)
Sections locales : fusion de Theix-Marcenat et de Orleans-Nogent sur Vernisson
Valorisation de la contribution volontaire en nature par l'INRAE au profit de l'ADAS

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce nouveau règlement relatif à la modernisation des états financiers introduit plusieurs modifications notamment une nouvelle présentation des informations dans l'annexe introduisant des modèles de tableaux obligatoires pour certaines informations.

L'application de l'ANC n°2022-06 est assimilée à un changement de méthode dans la cause est le changement de réglementation comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

A partir de l'exercice 2007, les immobilisations sont amorties sur trois ans pour ce qui concerne le matériel informatique (montant unitaire supérieur à 800 € TTC) et pour dix années pour l'habitat léger (mobil homes, caravanes). Un logiciel de suivi des immobilisations est utilisé pour établir les inventaires et calculer les amortissements.

Les investissements réalisés dans les sections locales (matériels et aménagement/travaux dans les locaux mis à disposition) sont intégrés en dépenses au niveau local.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Immobilisations financières

Elles sont constituées des participations dans des sociétés civiles immobilières dans lesquelles notre association est propriétaire de parts constituées d'un droit d'utilisation des capacités d'accueil.

Ces investissements sont amortis l'année de leur acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilité

Le montant des liquidités disponibles est le total des comptes gérés au niveau national et au niveau des sections locales. S'ajoute à ces postes la trésorerie avancée par INRAE pour financer les subventions PAS.

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provision pour risque

Une provision pour risques a été constituée au titre d'un litige en cours à la date de clôture.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision pour charge. Cette provision correspond aux droits acquis à la clôture de l'exercice.

Notes sur le bilan :

Tableau des Immobilisations

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	90 702	-	-	90 702
Logiciels	90 702			90 702
Immobilisations corporelles	898 300	2 263	217 474	683 089
Habitat léger	852 252		196 988	655 264
Matériel transport	20 486		20 486	-
Matériel informatique	24 459	2 263		26 722
Mobilier	1 103			1 103
Immobilisations financières	209 491	-	-	209 491
Titres de participation SCI	209 491			209 491
TOTAL GENERAL	1 198 493	2 263	217 474	983 282

Tableau des amortissements

Rubriques	Situations et mouvements	Durée	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				18 140	18 140	-	36 281
Logiciels		5 ans	Linéaire	18 140	18 140		36 281
Immobilisations corporelles				597 468	469	90 530	507 407
Habitat léger		10 ans	Linéaire	551 900		70 044	481 856
Matériel transport		6 ans	Linéaire	20 486		20 486	-
Matériel informatique		3 ans	Linéaire	23 979	469		24 448
Mobilier		3 à 5 ans	Linéaire	1 103			1 103
Immobilisations financières				209 491	-	-	209 491
Titres de participation				209 491			209 491
TOTAL GENERAL				825 099	18 609	90 530	753 179

Tableau des Provisions

- Pour dépréciations

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. Pour dépréciation sur clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciations	144 200	-	-	144 200
Créances sur comptes courants d'associés	144 200			144 200
TOTAL GENERAL				
	144 200	-	-	144 200

- Pour risque et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provision pour risque	-	20 000	-	20 000
Provision pour charges	119 741		76 972	42 769
TOTAL GENERAL				
	119 741	20 000	76 972	62 769

Etat des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	8 192	8 192	
Créances sur organismes conventionnés	4 125	4 125	
Créances sur cessions	22 200	22 200	
Créances sur comptes courants d'associés	144 200		144 200
TOTAL de l'actif circulant :	178 717	34 517	144 200

TOTAL GENERAL		178 717	34 517	144 200	
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Fournisseurs et comptes rattachés	577	577			
Usagers avances reçues					
Dettes relatives au personnel	73 683	73 683			
Etat et autres collectivités publiques	14 372	14 372			
Autres dettes	29 027	29 027			
TOTAL :	117 660	117 660	-	-	
TOTAL GENERAL		117 660	117 660	-	-

Informations relatives à l'effectif par catégorie

Répartition relatives à l'effectif par catégorie	Effectif moyen pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés,techniciens,agents de maitrise	5
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL :	6

Honoraires des commissaires aux comptes

Rubriques	Montant
Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes et à la certification des comptes	11 400
TOTAL :	11 400

Emplois et évaluations des contributions volontaires en nature

A partir de l'exercice 2025 et conformément à la décision n°DRH-01/2025 relative à la subvention et aux concours en nature accordés à l'ADAS INRAE au titre de l'année 2025 ainsi qu'aux articles 10 et 14 de la convention cadre conclue le 20 décembre 2024 et du code général des impôts, et notamment l'article 238 bis relatif aux organismes d'intérêt général pouvant bénéficier de dons ou concours des personnes publiques.

L'ADAS INRAE a inscrit dans le compte de résultat le montant des contributions volontaires en nature valorisé par l'INRAE :

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	2 381 750
Prestations	
Personnel bénévole	2 627 964
TOTAL	5 009 714
RESSOURCES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	2 627 964
Prestations en nature	2 381 750
Dons en nature	
TOTAL	5 009 714